

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 juin 1964

La séance est ouverte à onze heures du matin.

(Texte)

### QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. GAUTHIER—PROTESTATION AU SUJET D'UNE DÉCLARATION D'UN MINISTRE

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur le président, je pose la question de privilège, car j'ai raison de croire que le ministre de l'Agriculture a, peut-être involontairement, induit la Chambre en erreur, en répondant à des avancés que j'ai faits hier soir, au cours de mon intervention sur le bill ayant trait au crédit agricole.

Comme en fait foi le deuxième paragraphe de la page 4410 du hansard, hier, je disais:

Depuis deux ans, je m'occupe activement du crédit agricole dans mon comté, et je dois dire que nous avons réussi, l'an passé, le tour de force de faire accepter 15 p. 100 des demandes faites...

Je dis bien «des demandes faites».

...auprès de la Société du crédit agricole.

Et, un peu plus loin, je déclarais:

Ce n'est pas à notre honneur, mais il faut que je le dise parce que j'ai constaté, l'année dernière, que 50 p. 100 des prêts étaient refusés à cause de la «partisanerie» politique.

Ce sont les paroles que j'ai prononcées et le ministre de l'Agriculture me répondait en ces termes, au bas de la même page:

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais donner au comité certains détails au sujet de la circonscription de l'honorable député. Il a dit que sur 1,500 projets, seulement une centaine ont été acceptés. La Société m'informe que pour les quatre circonscriptions de la région du Lac Saint-Jean, 369 personnes en tout ont communiqué avec le conseiller local en matière de crédit au sujet de prêts, pendant l'année financière. D'après le recensement de 1961...

(Traduction)

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Comme j'ai pu entendre l'honorable député pendant quelques minutes, il me semble qu'il ne s'agit pas, au fond, d'une question de privilège, mais bien plutôt d'une erreur d'interprétation. Sauf erreur, l'honorable député aura l'occasion cet après-midi de dissiper tout malentendu; aussi, je lui conseille d'en rester là pour l'instant.

(Texte)

**M. Gauthier:** Monsieur le président, ma question de privilège tend à corriger des chiffres en même temps...

(Traduction)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie! Au fond, c'est une question qui devrait être soulevée au comité. Je suis sûr que l'honorable député aura l'occasion cet après-midi de traiter de ce point et de dissiper tout malentendu.

(Texte)

**M. Gauthier:** Merci, monsieur le président. Je vais la réserver pour le comité, afin de donner des détails corrects.

M. LACHANCE—ENQUÊTE AU SUJET DU DRAPEAU

**M. Georges Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, je désire faire une brève déclaration, en posant la question de privilège, relativement à une enquête menée par téléphone chez les députés, au sujet de la question du drapeau, par le magazine *Time*. Il est mentionné, à la page 12 du numéro du 12 juin 1964, que j'ai refusé de me prononcer sur cette question.

Comme bon nombre de personnes semblent mal interpréter cette déclaration, qu'il me soit permis de dire que ce que j'ai déclaré à cette personne qui m'a interrogé, c'est que «je ne désirais pas discuter de ce problème au téléphone», ne pouvant confirmer l'identification de la personne qui m'interrogeait...

**Des voix:** Règlement! C'est irrecevable!

**M. Lachance:** Je désire ajouter que si cette personne avait pu voir flotter dans mon bureau le drapeau qui fait l'objet de la résolution proposée par le gouvernement, elle n'aurait eu aucun doute sur mon intention de l'approuver.

(Traduction)

### LA LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DES NATIONS UNIES

MODIFICATION DU TITRE, EXTENSION DE L'APPLICATION, ETC.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose la 1<sup>re</sup> lecture du